

MAIRIE
DE RIAN



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Nicolas BRÉMOND, Maire de la Commune de RIAN (Var), certifie avoir déposé et affiché aux lieux habituels d’affichage, le 02 septembre 2022, l’avis d’enquête publique du 19 août 2022 relatif au :

« Démantèlement des Installations Nucléaires de Base (INB) n°42 dénommée « Eole », n°53 dénommée « Magasin Central des Matières Fissibles (MCMF) », n°92 dénommée « Phébus » et n°95 dénommée « Minerve » exploitée par le commissariat à l’Energie Atomique (CEA) sur son centre de CADARACHE à Saint-Paul Lez Durance ».

Cet avis a été mis à la disposition de toute personne intéressée et a été affiché au moins 15 jours avant le début de l’enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, soit du **02 septembre 2022 au 28 octobre 2022**.

En foi de quoi, j’ai délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Rians, le 02 septembre 2022

Le Maire,
Nicolas BRÉMOND





DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, BUCHAUT Romain, Maire de la Commune de Saint Paul lez Durance,

CERTIFIE avoir fait afficher en Mairie en date du 01 Septembre 2022 , et ce pour la toute durée de l’enquête

L’avis d’enquête publique relative au démantèlement des Installations Nucléaires de Base (INB) N° 42 dénommée « Eole » ; N° 53 dénommée « Magasin Central de Matières Fissiles (MCMF) ; N° 92 dénommée « Phebus » et N° 95 dénommée « Minerve » exploitées par le CEA sur son centre de Cadarache à St Paul lez Durance, qui aura lieu du 26 Septembre 2022 jusqu’au 28 Octobre 2022 inclus.

Ce certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint Paul lez Durance,
Le 01/09/2022

Le Maire,
BUCHAUT Romain



EXPEDITION

**Dressé les mercredi SEPT SEPTEMBRE,
lundi VINGT-SIX SEPTEMBRE
et vendredi VINGT-HUIT OCTOBRE**

DEUX MILLE VINGT-DEUX

A LA DEMANDE DE :

Le Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (CEA), Organisme Public à caractère Industriel ou Commercial, dont le siège social est situé 25, Rue Leblanc à (75015) PARIS, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 775 685 019, représenté par son Président du conseil d'administration en exercice, Monsieur François JACQ, domicilié en cette qualité audit siège social,

Pris en son établissement secondaire CEA CENTRE DE CADARACHE (SIRET 77568501900405) situé à (13108) SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE, représenté par son Directeur en exercice, domicilié en cette qualité audit établissement et aux fins du présent par Madame Sophie VIALLEFONT, interlocutrice Enquête Publique

QUI M'A PREALABLEMENT EXPOSE :

En exécution de l'arrêté inter-préfectoral du 19 août 2022, il sera procédé à une enquête publique sur la demande de démantèlement des installations nucléaires de base (INB) n°42, 53, 92 et 95 exploitées par le CEA sur son centre de CADARACHE.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public, se déroulera du lundi 26 septembre au vendredi 28 octobre 2022 inclus, sur le territoire de huit communes relevant de quatre départements limitrophes à savoir, SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE, JOUQUES (Bouches-du-Rhône), GINASSERVIS, RIANS, VINON-SUR-VERDON (Var), BEAUMONT-DE-PERTUIS, MIRABEAU (Vaucluse) et CORBIERES-DE-PROVENCE (Alpes-de-Haute-Provence).

L'avis établi conformément aux dispositions des articles L123-10, R123-9 et R123-11 du Code de l'Environnement ainsi que de l'article 3 de l'Arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intentions prévus par le code de l'environnement, sera notamment affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de cette enquête et pendant toute la durée de celle-ci sur le lieu concerné par l'enquête, à savoir le CEA CENTRE DE CADARACHE à SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE.

PAGE 1

A toutes fins utiles et pour la conservation de ses droits et intérêts, le requérant souhaitait voir constater la réalité et la permanence des dispositifs d'affichage qu'il a mis en œuvre.

En conséquence, il me requiert aux fins de me rendre sur le lieu concerné par l'enquête, à l'entrée du site du CEA CENTRE DE CADARACHE à (13108) SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE, de procéder aux constatations qui s'imposent et d'en dresser le procès-verbal.

DEFERANT A CETTE REQUETE :

Je, Maître Manon MANSON, Commissaire de Justice salariée, précédemment Huissier de Justice salariée, exerçant au sein de la S.A.S. SINEQUAE, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à la résidence d'AIX-EN-PROVENCE (13591), y domicilié 350, avenue Jean René Guillibert Gauthier de la Lauzière, Parc du Golf – Bâtiment 30, soussignée,

Me suis rendue ce jour, mercredi 7 septembre 2022 à 14h06 à (13108) SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE, au CEA CENTRE DE CADARACHE où étant,

J'AI VU, VERIFIE ET CONSTATE CE QUI SUIT :

CONSTATATIONS

Sur place, au CEA CENTRE DE CADARACHE sis 13108 SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE, je peux constater qu'un affichage réglementaire a été effectué devant l'entrée du site et se trouve protégé derrière une vitre.

Il s'agit d'une affiche d'une dimension approximative d'un format A2 (420mm x 594mm).

Je constate que l'affiche comporte le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » en caractères gras majuscules d'environ 2 centimètres de hauteur.

Les informations mentionnées sur cette affiche, en caractères noirs sur fond jaune sont ci-dessous reproduites.

Sur cette affiche, je relève les indications suivantes :

PAGE 2



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Du 26/09.2022 AU 28/10/2022

Démantèlement des installations nucléaires de base :
n°42 dénommée « Eole » et n°95 dénommée « Minerve »,
n°53 dénommée Magasin Central de Matières Fissiles (MCMF),
et n°92 dénommée « Phébus »,
exploitées par le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) sur son centre de
CADARACHE à SAINT PAUL LEZ DURANCE

En exécution de l'arrêté inter-préfectoral du 19 août 2022, il sera procédé à une enquête publique dont les dossiers comportent une évaluation environnementale et les avis de l'autorité environnementale, sur la demande de démantèlement des INB n°42, 53, 92 et 95 exploitées par le CEA sur son centre de CADARACHE et situées sur le territoire de la commune de SAINT PAUL LEZ DURANCE, aura lieu du 26 septembre 2022 au 28 octobre 2022 inclus sur le territoire de (8) huit communes relevant des départements des Bouches-du-Rhône (Saint-Paul-Lez-Durance, Jouques), du Var (Ginasservis, Rians, Vinon-sur-Verdon), du Vaucluse (Beaumont-de-Pertuis, Mirabeau) et des Alpes de Haute Provence (Corbières-en-Provence).
Le préfet des Bouches-du-Rhône est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

Les dossiers complets accompagnés de l'avis de l'autorité environnementale et de évaluations environnementales de démantèlement des INB 42,53, 92 et 95 seront consultables dans les mairies concernées par la procédure d'enquête et sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4165>,
Ainsi que sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône (sous la forme d'un lien de téléchargement) à l'adresse suivante : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/>.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Place Félix BARET CS 80001, 13282 Marseille cedex 06, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité de l'Environnement, Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone, 04.84.35.42.60).

Une commission d'enquête est constituée pour conduire l'enquête publique correspondante. La commission d'enquête est composée des membres suivants :
Président : Monsieur Jean-Marie ISNARD, (commandant de police, retraité)
Membres titulaires : Monsieur Nouridine ASSAS (géologue), Monsieur Marc DUBOIS-PERRIN (administrateur financier, retraité)

Les pièces du dossier d'enquête publique et les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête ou un membre de celle-ci, resteront déposés du 26 septembre 2022 jusqu'au 28 octobre 2022 inclus en mairies de Saint Paul-Lez-Durance, Jouques (Bouches-du-Rhône), Ginasservis, Rians, Vinon-sur-Verdon, (Var), Beaumont de Pertuis, Mirabeau (Vaucluse), Corbières (Alpes-de-Haute-Provence) afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public et présente ses observations, appréciations, suggestions et contre-propositions et les consigne sur le registre prévu à cet effet.
Les observations, propositions pourront également être adressées par correspondance à l'attention des commissaires enquêteurs à la mairie de St Paul-Lez-Durance, commune siège de l'enquête, ou par voie électronique sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : enquete-publique-465@registre-dematerialise.fr

Ces observations, propositions transmises par courrier électronique seront publiées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4165>

La commission d'enquête recevra personnellement les observations du public à la :

Mairie de Saint-Paul-Lez-Durance : Hôtel de Ville, Place Jean Santini, 13115 Saint Paul Lez Durance :
lundi 26 septembre de 8H30 à 12H00 (Ouverture de l'enquête), mardi 4 octobre de 13H30 à 17H00, jeudi 20 octobre de 8H30 à 12H00, vendredi 28 octobre de 13H30 à 17H00 (Clôture de l'enquête)

Mairie de Jouques : Hôtel de Ville, 39, Boulevard de la République, 13490 Jouques :
mardi 27 septembre de 9H00 à 12H00, vendredi 14 octobre de 14H00 à 17H00, mercredi 26 octobre de 9H00 à 12H00

Mairie de Rians : Hôtel de Ville, 30, rue de la République, 83560 Rians :
mardi 27 septembre de 8H00 à 12H00, jeudi 20 octobre de 13H30 à 16H15, vendredi 21 octobre de 8H00 à 12H00

Mairie de Vinon-sur-Verdon : Hôtel de Ville, 66, Avenue de la Libération, 83560 Vinon-sur-Verdon :
lundi 26 septembre de 15H00 à 17H30, mercredi 05 octobre de 9H00 à 12H00, vendredi 21 octobre 15H00 à 17H30

Mairie de Ginasservis : Hôtel de Ville, Place du Docteur Richaud, 83560 Ginasservis :
lundi 3 octobre de 8H30 à 12H00, vendredi 14 octobre de 16H00 à 18H00, mercredi 26 octobre de 8H30 à 12H00

Mairie de Beaumont de Pertuis : Hôtel de ville, Avenue de Verdun, 84120 Beaumont de Pertuis :
jeudi 29 septembre de 9H00 à 12H00, lundi 10 octobre de 14H00 à 17H00, jeudi 27 octobre de 9H00 à 12H00

Mairie de Mirabeau : Hôtel de Ville, 8, rue de la Mairie, 84120 Mirabeau :
lundi 3 octobre de 14H00 à 17H00, vendredi 14 octobre de 09H00 à 12H00, jeudi 27 octobre de 14H00 à 17H00

Mairie de Corbières : Hôtel de Ville, 1, Place Haute, 04220 Corbières :
vendredi 30 septembre de 9H00 à 12H00, mardi 4 octobre de 14H00 à 17H00, vendredi 21 octobre de 9H00 à 12H00

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, DCLE, BITRPM, Place Félix BARET, CS 80001, 13282 Marseille cedex 06, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

La version préliminaire du rapport de sûreté est consultable pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public auprès de la mairie suivante :mairie de Saint-Paul-Lez-Durance, Hôtel de Ville, Place Jean Santini, 13115 Saint Paul Lez Durance (de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sauf le vendredi de 8h30 à 12h00), et à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'environnement (DCLE) Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux (BITRPM), Place Félix BARET, CS 80001, 13282 Marseille cedex 06.

La version préliminaire du rapport de sûreté conformément au décret de 2007-1557 du 2 novembre 2007, article 13, ne fait pas partie du dossier d'enquête publique, mais il peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au plus tard, quinze (15) jours à compter de la réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, le préfet des Bouches-du-Rhône, après consultation des préfets des départements concernés, les transmettra aux ministres chargés de la sûreté nucléaire assortis de son avis et des résultats des consultations fixées par l'article 13 du décret du 2 novembre 2007.

À l'issue de la procédure, la décision d'acceptation ou de refus est accordée par décret pris sur le rapport du ou des ministres chargés de la sûreté nucléaire.

Toutes informations concernant le dossier technique pourront être sollicitées auprès du CEA de Cadarache en la personne de Madame Sophie VIALLEFONT, chargé d'affaires CEA, téléphone 04.42.25.41.18 ou mail : Sophie.VIALLEFONT@cea.fr.

PAGE 3

S.A.S. SINEQUAE, Commissaires de Justice Associés,
Office de Commissaire de Justice d'Aix-en-Provence | Cour d'appel d'Aix-en-Provence
350, avenue JRGG de la Lauzière – Parc du Golf – Bâtiment 30
CS 80439 – 13591 Aix-en-Provence Cedex 3

Réf. : 26247

Ces informations sont visibles et lisibles de la voie publique ou ouverte au public par tout consultant éventuel.

Les deux photographies prises le présent jour au CEA CENTRE DE CADARACHE à (13108) SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE sont les suivantes :

cea **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**
Du 26/09/2022 AU 28/10/2022
Démantèlement des installations nucléaires de base :
n°42 dénommée « Eole » et n°95 dénommée « Minerve »,
n°53 dénommée Magasin Central de Matières Fissiles (MCMF),
et n°92 dénommée « Phébus »,
exploitées par le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) sur son centre de
CADARACHE à SAINT PAUL LEZ DURANCE

En exécution de l'arrêté inter-préfectoral du 19 août 2022, il sera procédé à une enquête publique dont les dossiers comportent une évaluation environnementale et les avis de l'autorité environnementale, sur la demande de démantèlement des INB n°42, 53, 92 et 95 exploitées par le CEA sur son centre de CADARACHE et situées sur le territoire de la commune de SAINT PAUL LEZ DURANCE, aura lieu du 26 septembre 2022 jusqu'au 28 octobre 2022 inclus sur le territoire de (8) huit communes relevant des départements des Bouches-du-Rhône (Saint-Paul-Lez-Durance, Jouques), du Var (Ginasservis, Riens, Vinon-sur-Verdon), du Vaucluse (Beaumont de Pertuis, Mirabeau) et des Alpes de Haute Provence (Corbières-en-Provence).
Le préfet des Bouches-du-Rhône est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

Les dossiers complets accompagnés de l'avis de l'autorité environnementale et des évaluations environnementales de démantèlement des INB 42, 53, 92 et 95 seront consultables dans les mairies concernées par la procédure d'enquête et sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4165>, ainsi que sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône (sous la forme d'un lien de téléchargement) à l'adresse suivante : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'ouverture publique à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Place Félix BARET CS 80001, 13282 Marseille cedex 06, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité de l'Environnement, Bureau des installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone, 04.94.35.42.93).

Une commission d'enquête est constituée pour conduire l'enquête publique correspondante. La commission d'enquête est composée des membres suivants :
Président : Monsieur Jean-Marie ISNARD, (commandant de police, retraité)
Membres titulaires : Monsieur Nouridine ASSAS (géologue), Monsieur Marc DUBOIS-PERRIN (administrateur financier, retraité)

Les pièces du dossier d'enquête publique et les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête ou un membre de celle-ci, restent déposés du 26 septembre 2022 jusqu'au 28 octobre 2022 inclus en mairies de Saint-Paul-Lez-Durance, Jouques (Bouches-du-Rhône), Ginasservis, Riens, Vinon-sur-Verdon, (Var), Beaumont-de-Pertuis, Mirabeau (Vaucluse), Corbières-en-Provence (Alpes-de-Haute-Provence) afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public et présente ses observations, appréciations, suggestions et contre-propositions et les consigne sur le registre prévu à cet effet.
Les observations, propositions pourront également être adressées par correspondance à l'attention des commissaires enquêteurs à la mairie de St Paul-Lez-Durance, commune siège de l'enquête, ou par voie électronique sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : enquete-publique-4165@registre-dematerialise.fr

Ces observations, propositions transmises par courrier électronique seront publiées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4165>

La commission d'enquête recevra personnellement les observations du public à :

Mairie de Saint-Paul-Lez-Durance : Hôtel de Ville, Place Jean Santini, 13115 Saint Paul Lez Durance :
lundi 26 septembre de 8H30 à 12H00 (Ouverture de l'enquête), mardi 4 octobre de 13H30 à 17H00, jeudi 20 octobre de 8H30 à 12H00, vendredi 28 octobre de 13H30 à 17H00 (Clôture de l'enquête)

Mairie de Jouques : Hôtel de Ville, 39, Boulevard de la République, 13480 Jouques :
mardi 27 septembre de 8H00 à 12H00, vendredi 14 octobre de 14H00 à 17H00, mercredi 26 octobre de 8H00 à 12H00

Mairie de Riens : Hôtel de Ville, 30, rue de la République, 83560 Riens
mardi 27 septembre de 8H00 à 12H00, jeudi 20 octobre de 13H00 à 16H15, vendredi 21 octobre de 8H00 à 12H00

Mairie de Vinon-sur-Verdon : Hôtel de Ville, 66, Avenue de la Libération, 83560 Vinon-sur-Verdon :
lundi 26 septembre de 15H00 à 17H30, mercredi 05 octobre de 8H00 à 12H00, vendredi 21 octobre de 15H00 à 17H30

Mairie de Ginasservis : Hôtel de Ville, Places du Docteur Richaou, 83560 Ginasservis :
lundi 3 octobre de 8H30 à 12H00, vendredi 14 octobre de 16H00 à 18H00, mercredi 26 octobre de 8H30 à 12H00

Mairie de Beaumont-de-Pertuis : Hôtel de ville, Avenue de Veroun, 84120 Beaumont-de-Pertuis :
jeudi 29 septembre de 8H00 à 12H00, lundi 10 octobre de 14H00 à 17H00, jeudi 27 octobre de 8H00 à 12H00

Mairie de Mirabeau : Hôtel de Ville, 8, rue de la Maine, 84120 Mirabeau :
lundi 3 octobre de 14H00 à 17H00, vendredi 14 octobre de 09H00 à 12H00, jeudi 27 octobre de 14H00 à 17H00

Mairie de Corbières-en-Provence : Hôtel de Ville, 1, Place Haute, 04220 Corbières :
vendredi 30 septembre de 8H00 à 12H00, mardi 4 octobre de 14H00 à 17H00, vendredi 21 octobre de 8H00 à 12H00

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, DCLÉ, BITRPM, Place Félix BARET, CS 80001, 13282 Marseille cedex 06, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

La version préliminaire du rapport de sûreté est consultable pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public auprès de la mairie suivante :
mairie de Saint-Paul-Lez-Durance, Hôtel de Ville, Place Jean Santini, 13115 Saint-Paul-Lez-Durance (de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30 sauf le vendredi de 8H30 à 12H00), et à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement (DCLÉ) Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux (BITRPM), Place Félix BARET, CS 80001, 13282 Marseille cedex 06.

La version préliminaire du rapport de sûreté conformément au décret de 2007-1557 du 2 novembre 2007, article 13, ne fait pas partie du dossier d'enquête publique, mais elle peut être consultée pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au plus tard, quinze (15) jours à compter de la réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, le préfet des Bouches-du-Rhône, après consultation des préfets des départements concernés, les transmettra aux ministres chargés de la sûreté nucléaire assortis de son avis et des résultats des consultations fixées par l'article 13 du décret du 2 novembre 2007.

À l'issue de la procédure, la décision d'acceptation ou de refus est accordée par décret pris sur le rapport du ou des ministres chargés de la sûreté nucléaire.

Toutes informations concernant le dossier technique pourront être sollicitées auprès du CEA de Cadarache en la personne de Madame Sophie VIALLEFONT, chargée d'affaires CEA, Téléphone 04.42.25.41.18 ou par mail : Sophie.VIALLEFONT@cea.fr

PAGE 4

S.A.S. SINEQUAE, Commissaires de Justice Associés,
Office de Commissaire de Justice d'Aix-en-Provence | Cour d'appel d'Aix-en-Provence
350, avenue JRGG de la Lauzière – Parc du Golf – Bâtiment 30
CS 80439 – 13591 Aix-en-Provence Cedex 3

Réf. : 26247



ET A MEME REQUETE :

Je, Maître Manon MANSON, Commissaire de Justice salariée, précédemment Huissier de Justice salariée, exerçant au sein de la S.A.S. SINEQUAE, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à la résidence d'AIX-EN-PROVENCE (13591), y domicilié 350, avenue Jean René Guilibert Gauthier de la Lauzière, Parc du Golf – Bâtiment 30, soussignée,

Me suis successivement transportée les lundi 26 septembre 2022 à 15h28 et vendredi 28 octobre à 14h37 au CEA CENTRE DE CADARACHE à (13108) SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE.

Lors de ces passages successifs, je peux faire les mêmes constatations que ci-dessus.

PAGE 5

S.A.S. SINEQUAE, Commissaires de Justice Associés,
Office de Commissaire de Justice d'Aix-en-Provence | Cour d'appel d'Aix-en-Provence
350, avenue JRGG de la Lauzière – Parc du Golf – Bâtiment 30
CS 80439 – 13591 Aix-en-Provence Cedex 3

Réf. : 26247